

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2023-2024

Ensemble de PV n° 661
du 27 juin 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 25 juin 2024

Procès-Verbal N° 661

TRESORERIE

CLUBS NON A JOUR AU 21 JUIN 2024

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club au relevé du mois de mai n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Nous vous rappelons que pour engager une équipe il faut être à jour de sa trésorerie. A défaut de paiement le 30 juin 2024, les demandes de licences seront bloquées jusqu'au règlement total du dernier Relevé Club.

Liste des clubs concernés :

554020	FUTSAL ISLE D'ABEAU
549826	FUTSAL PONT DE CLAIX ASSOCIATION
564310	FC LE TOUVET
544456	FC 2A
533686	VOIRON ASP
553088	VIE ET PARTAGE VILLAGE 2
524603	UO PORTUGAL
560621	UNION FUTSAL MARTINEROIS
590492	ETOILE FUTSAL FONTAINE
564596	GF PAYS DES COULEURS
536496	<i>ECHIROLLES SURIEUX (Sous réserve Echanges en cours)</i>

ABSENCE CLUB A LA JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Amende 50 et 150€

Amende 150€ U6/U7 et U8/U9

US Thodure
Poisat
Vourey

Amende 50€ U6/U7

Froges
GUC FF
Pays Voironnais
Ol. St Marcellin
Pierre Châtel

Amende 50€ U8/U9

Corbelin
St Cassien
Cassolard Passageois
St Joseph de rivière
Bourg d'Oisans

ABSENCES A L'ASSEMBLEE GENERALE D'ETE DU 22 JUIN 2024

Amende 260 €

RIVES-SP
AMICALE-SPORTIVE-POLIENOISE
NUXERETE-FOOT-SALLE-38
UNION-SPORTIVE-CHAMPAGNIER-BRIE
FUTSAL-CLUB-DE-VOREPPE
LE-TOUVET
A.-S.-PONTCHARRA
ASPTT-GRENOBLE-CORPO
C.S.-VOREPPE
F.C.-DES-QUATRE-MONTAGNES
A.S.F.-PORTUGAIS
VIE-ET-PARTAGE
A.S.-SUSVILLE-MATHEYSINE
C.A.-AIR-LIQUIDE-SASSENAGE

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Lundi 24 juin 2024 à 18h00

- **Procès-Verbal N°661**

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, BLANC Aline, BRAULT Annie, PION Christophe, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, TRUWANT Thierry, VAILLANT Franck.

Excusé(e)s : RACLET Chrystelle, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, BONNARD Christophe, SCARPA Vincent. EL RHAFFARI Reda.

Absent : REMLI Amar.

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

GROUPEMENT BALMES NORD ISERE/ LAUZES : Courrier avec pièces jointes relatif à l'audition du lundi 24 juin 2024 dans le dossier n°23/24/26D

DELEGUE M. EL RHAFARI REDA : Courrier avec justificatif d'absence relatif à l'audition du lundi 24 juin 2024 dans le dossier n°23/24/26D

MOS 3R : Courrier sans justificatif absence relatif à l'audition du lundi 24 juin 2024 dans le dossier n°23/24/26D

Pour le P.V

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 25-06-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°661

Président : SABATINO Joseph

Présents : TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, CUSANNO Stephane.

Excusés : AKYUREK Mustafa, FERNANDES Carlos, THEVENIN Cyril, LALO Aboubakar
SAINT ALBIN Laurent, KODJADJANIAN Jean-Marie

arbitres-isere@isere.fff.fr

RAPPEL TRES IMPORTANT AUX ARBITRES

LA CDA RECOMMANDE A TOUS LES ARBITRES DE BIEN VEILLER, DES A PRESENT, AU RENOUELEMENT DES DOSSIERS MEDICAUX 2024-2025, EN ANTICIPANT SUR LES RENDEZ-VOUS AUPRES DES SPECIALISTES. IL FAUDRA PAR CONSEQUENT TENIR COMPTE DES DELAIS RELATIVEMENT LONGS AUPRES DES CARDIOLOGUES EN PARTICULIER. MERCI DE COMPLETER VOS DOSSIERS DANS LES MEILLEURS DELAIS.

COURRIERS ARBITRES

KOCH Johanna :

La Réponse pour la reprise de l'arbitrage et l'envoi de votre dossier a été effectué par le District.

HOCINE Halime :

Problèmes de trésorerie transmis au secrétariat .

GAILLARD Raian

Absence à audition le 25/06/2024 comme convenu avec lui, la CDA passe à l'ordre du jour .

DOSSIERS ARBITRES SAISON 2024/2025

La saison 2023-2024 est terminée

La CDA vous demande de bien vouloir renouveler pour la saison 2024-2025 :

- Votre dossier administratif
- Votre dossier médical
- Faire le questionnaire en ligne
- Bien noter la date du stage du début de saison qui aura lieu 07/09/2024.
- La CDA vous souhaite un agréable été et vous donne rendez vous à la saison prochaine .

AUX ARBITRES

Classements Notes : les arbitres désirant connaître les détails de leurs notes sont priés de s'adresser par mail à Luc VAGNEUX : lc-vagneux@outlook.fr

Vous avez reçu les documents (fiche de renseignement, charte des arbitres, questionnaires).

Ces documents doivent obligatoirement être remplis (ou pris connaissance) en respectant les délais d'envoi.

Pour la fiche de renseignement, reportez-vous à votre classement pour votre affectation.

Toute fiche non conforme ne sera pas prise en compte.

Président

Joseph SABATINO

Secrétaire de rédaction

Joseph SABATINO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 25 Juin 2024 à 18H

Procès-Verbal N°661

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan
Excusé :
Absent : HESNI Mohamed

.....

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

RECRUTEMENT

La commission de délégation recherche, pour la saison 2024-2025, **des nouveaux délégués** pour étoffer son effectif.

Si vous avez un minimum de connaissance sur les lois du jeu ainsi qu'en informatique, vous pourrez suivre une formation pour devenir délégué de District.

Pour toutes informations ou candidature, merci de faire un mail auprès de la commission.



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 25 Juin 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 661

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; Montmayeur

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro 660 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Octobre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Novembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Décembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
30 Janvier 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
06 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
13 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.S VOREPPE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
25 Février 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
12 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
26 Mars 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
9 Avril 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
16 Avril 2025**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
USVO (D1) ; VOREPPE (D2) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du
30 Juin 2025**



COMMISSION FEMININES

Réunion du Lundi 24 juin 2024

Procès-verbal n ° 661

Présents : Jacques Issartel , Elodie Diasparra

Excusés : Laurie Strappazon , Lucie Mathieu, Thierry Truwant, Gérard Bouat, Diane Applanat

Courriers : EDOUARD FROGER, MARION MAGALHAES, AIX, GAPS, ST CASSIEN, ST QUENTIN FALLAVIER

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2023-2024, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

Cette année, la plénière, qui s'appellera désormais « **Réunion d'avant saison** », aura lieu le **samedi 14 septembre 2024** au District de l'Isère.

U18F A 11

Le district de l'Isère crée un championnat U18F à 11 la saison prochaine. Suite aux triangulaires de cette fin de saison.

Merci aux clubs de se positionner en envoyant un mail à la commission féminines.

Accord des clubs suivant :

G F 38, GAPS, LA ROCHETTE, F C ECHIROLLES, FOOT FEMININ NORD ISERE, G U C FF, FC SUD ISERE, ACADEMIE DU BRION, NIVOLAS, AIX

U18F A 11

Le district de l'Isère crée un championnat U18F à 11 la saison prochaine. Suite aux triangulaires de cette fin de saison.

Merci aux clubs de se positionner en envoyant un mail à la commission féminines.

Accord des clubs suivant :

G F 38, GAPS, LA ROCHETTE, F C ECHIROLLES, FOOT FEMININ NORD ISERE, G U C FF, FC SUD ISERE, ACADEMIE DU BRION, NIVOLAS, AIX

SENIORS A 11

Montées descente :

Montée en R2 : CHAMBERY

Montées en D1 : LA MURETTE et PAYS VOIRONNAIS.

Descente en D2 : GUC

Sous réserve d'appel ou de réserve en cours

Selon le nombre d'équipe engagé (si plus de 10) le championnat D2 se déroulera en deux phases, avec une deuxième phase D2, D3.

U15 F

Montées descentes :

Montées en D1 : SAINT QUENTIN FALLAVIER et ENT BIEVRE FEMININ

Descentes en D2 : VALLEE DU GUIERS et PAYS DES COULEURS

Sous réserve d'appel ou de réserve en cours

FOOT LOISIR

La commission féminine a pour projet de créer du foot sénior loisir la saison prochaine, les clubs intéressés par cette pratique peuvent envoyer leur engagement à la commission féminines.

Jacques Issartel / Président

06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardis 11, 18 et 25 juin 2024 à 19h00

Procès-Verbaux N° 659, 660 et 661

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

Rappel : tout courriel doit être transmis via la boîte mail des clubs à l'adresse du district ou de la commission. Tout courrier non officiel ne pourra pas être pris en compte par le district.

213 : GSE : noté (résultat + FM).

214 et 215. St-Georges-de-Commiers : notés (résultats + FM).

216. Frédéric CALABRO : noté (joueur). Frédéric est un gardien de but à la recherche d'un club pour jouer le lundi soir. Les clubs intéressés peuvent le contacter au 06.76.45.97.66.

RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA CFSE

La Réunion Plénière de la Commission Foot en Semaine et Entreprise (CFSE) s'est déroulée **lundi 10 juin 2024** au siège du District à 19h30.

Participants : Patrick MONIER (Président de la CFSE) remercie pour leur présence messieurs Hervé GIROUD-GARAMPON (Président du District de l'Isère), Christophe CARRETERO (Président de la Commission Futsal), Cédric DOLCETTI (membre de la CFSE), Janick LOUIS (membre d'une commission du District de l'Isère), tous les représentants des clubs, et excuse l'absence de Farid EL MASSOUDI.

Clubs présents : Air Liquide, ASCEA/ST Grenoble, ASPTT Grenoble, Bilieu, Eybens, Fassion, Fontaine Les Îles, Goncelin, Rachais, St-Martin d'Hères, Turcs de Grenoble, Vallée de la Gresse, Villard-Bonnot Grésivaudan.

Clubs excusés : Bourg d'Oisans, Deux Rochers, GSE, Jarrie-Champ, Métropolitains, Poisat, St-Georges-de-Commiers, St-Martin d'Uriage, St-Paul-de-Varces, Tunisiens SMH.

Présentation de tous les participants et introduction de la réunion par le Président du District, Monsieur Hervé GIROUD-GARAMPON.

Bilan de la saison 2023-2024, palmarès, résultats et classements (voir en fin du PV CFSE), faits marquants et rappels sur les règlements du foot à 8. Sur 197 matches de championnat programmés, 3 ne se sont pas joués, excellent ratio par rapport aux saisons précédentes.

Saisons 2023-2024 et 2024-2025

Championnats : la formule D1, D2, D3 est reconduite avec montées et descentes. La D1 et la D2 seront composées de 10 équipes. La D3 de toutes les autres équipes et des nouvelles équipes. Possibilité de 2 poules en D3 si plus de 10 équipes étaient engagées.

Coupes : pour la coupe de l'Isère à 8, la formule par poule sera renouvelée. Si 30 équipes sont engagées la saison 2024-2025, il y aura une coupe « repêchage ». Concernant la Coupe Nationale Entreprise, seules les équipes Entreprise (n° fédéral commençant par 6) peuvent y participer, se joue à 11. La coupe Futsal-Entreprise a été un réel succès et sera reconduite. La CFSE espère que plus de 8 équipes y participeront, le gymnase est réservé pour janvier 2025 à Champ-sur-Drac.

Licences : les clubs avaient décidé pour la saison 2023-2024 de présenter leurs licences lors de l'établissement de la feuille de match. Malheureusement, cela n'a pas toujours été accepté et respecté par certaines équipes. La présence d'arbitres ou de délégués a été très appréciée par l'ensemble des clubs. Les clubs seront invités à présenter leurs licences la saison prochaine. En cas de refus d'une des équipes, le match ne sera pas joué et un rapport sera envoyé au district.

Feuilles de match, saisie des résultats : quelques difficultés concernant les retours de FM dues principalement à l'organisation au sein du club. Le district rappelle que plutôt que d'envoyer une photo de la FM par mail, les FM et la saisie des résultats peut (et doit) se faire par FootClubs (scan de la FM, en pièce jointe) et invite les dirigeants à procéder de la sorte. Rappel de la vérification des résultats (score inversé, parution site, etc.). Le passage à la FMI est évoqué. Le district est favorable à l'utilisation de la FMI pour les compétitions en semaine. Les clubs devront cependant être très vigilants sur les dates programmées en début de saison et sur les éventuelles demandes de report (périodes verte, orange et rouge). L'utilisation de la FMI présenterait plus d'avantages que d'inconvénients par rapport à la FM « papier », surtout en termes de gain de temps et d'organisation (pour les clubs comme pour le district et la CFSE). Une formation d'aide à l'utilisation de la FMI peut être envisagée en début de saison prochaine.

Terrains : rappel sur les matchs à Grenoble, la possibilité de jouer à 19h45 est suggérée. Toutes les équipes préféreraient jouer le lundi soir, mais ces créneaux sont parfois occupés par d'autres équipes du club. Rappel du respect des horaires de début des rencontres (FMI).

Réunion d'avant-saison : début septembre 2024. Possibilité de l'organiser par un club.

Remerciements : la CFSE remercie à nouveau le Président du District, Monsieur Hervé GIROUD-GARAMPON, pour sa participation, et toutes les personnes présentes pour leurs échanges pertinents et constructifs.

BILAN SAISON 2023-2024

PALMARÈS

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D1. Champion : Tunisiens SMH 1.

2^{ème} : Jarrie-Champ 1. 3^{ème} : St-Georges-de-Commiers 1.

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D2. Champion : Vallée de la Gresse 1.

2^{ème} : Air Liquide 1. 3^{ème} : Deux Rochers 1.

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D3. Champion : Vallée de la Gresse 2.

2^{ème} : Turcs de Grenoble 1. 3^{ème} : GSE 1 (Grenoble Sports Entreprise 1).

Coupe de l'Isère Senior à 8 et Entreprise. Vainqueur : Air Liquide 1.

Finaliste : Vallée de la Gresse 2. Demi-finalistes : GSE 1 et Tunisiens SMH 1

Coupe de l'Isère Futsal Senior à 8 et Entreprise. Vainqueur : Turcs de Grenoble 1.

Finaliste : Jarrie-Champ 1. Demi-finalistes : Fontaine Les Îles 1 et Air Liquide 1

Fair-Play. Vainqueur : St-Georges-de-Commiers 1.

RÉSULTATS

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D1.

Championnat à 8 Senior à 8 et Entreprise Division 1 Classement Final 2023-2024	Pts	MATCHES											BUTS			TUNISIENS SMH 1	Jarrie-Champ 1	St-Georges-de-C. 1	Métropolitains 1	Rachais 1	St-Martin d'Uriage 1	St-Martin d'Hères 1	Eybens 1	Villeneuve 1	
		J	NJ	G	dont		N	P	dont		Retr	p.	c.	diff.											
					GF	GP			PF	PP															
1. TUNISIENS St-Martin d'Hères	37	14	0	12	0	0	1	1	0	0	0	91	44	+ 47	-	4-2	7-7	17-0	4-1	8-5	9-5	3-0	< FG		
2. Jarrie-Champ 1	30	14	0	9	0	0	3	2	0	0	0	70	43	+ 27	8-3	-	1-4	11-2	8-5	5-1	5-5	5-4	< FG		
3. St-Georges-de-Commiers 1	23	14	0	7	0	0	2	5	0	0	0	62	48	+ 14	4-8	3-4	-	5-6	6-4	1-2	4-1	5-5	3 F0		
4. Métropolitains 1	21	14	0	8	0	0	0	6	0	0	3	49	69	- 20	0-1	4-6	3-0	-	1-7	4-2	7-5	2-1	< FG		
5. Rachais 1	19	14	0	6	0	0	1	7	0	0	0	53	46	+ 7	2-3	3-3	1-5	0-3	-	0-1	6-0	8-4	13-9		
6. St-Martin d'Uriage 1	15	14	0	5	0	0	0	9	0	0	0	33	59	- 26	1-7	3-5	1-3	1-0	2-5	-	2-11	6-3	3 P0		
7. St-Martin d'Hères 1	14	14	0	4	0	0	2	8	0	0	0	60	72	- 12	5-8	1-1	1-5	7-10	4-7	5-3	-	6-3	3 P0		
8. Eybens 1	1	14	0	0	0	0	1	13	0	0	0	41	78	- 37	4-9	1-6	4-10	6-7	2-4	2-3	2-4	-	< FG		
9. Villeneuve 1 (FG05/04/2024)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	FG >	9-4	8-3	5-5	FG >	FG >	FG >	12-3	-		
Vérifications	265	56	0	51	0	0	5	51	0	0	3	459	459	0	Résultats des matches										

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D2.

Championnat à 8 Senior à 8 et Entreprise Division 2 Classement Final 2023-2024	Pts	MATCHES											BUTS			VALLÉE GRESE 1	Air Liquide 1	Deux Rochers 1	Rachais 2	Fontaine Les Îles 1	Fasson 1	St-Paul-de-Varces 1	Poisat 1	Billieu 1	
		J	NJ	G	dont		N	P	dont		Retr	p.	c.	diff.											
					GF	GP			PF	PP															
1. VALLÉE DE LA GRESE 1	40	16	0	13	0	0	1	2	0	0	0	125	53	+ 72	-	5-4	6-3	8-8	8-3	8-3	12-3	7-2	7-0		
2. Air Liquide 1	39	16	0	13	0	0	0	3	0	0	0	131	63	+ 68	5-3	-	4-8	2-4	7-3	11-5	5-3	9-3	12-2		
3. Deux Rochers 1	34	15	1	11	0	0	1	3	0	0	0	136	66	+ 70	6-1	6-9	-	3-4	13-4	12-6	13-4	11-5	13-6		
4. Rachais 2	32	16	0	10	0	0	2	4	0	0	0	105	70	+ 35	5-9	2-3	6-6	-	13-3	2-11	7-1	8-2	10-2		
5. Fontaine Les Îles 1	27	16	0	9	0	0	0	7	0	0	0	87	107	- 20	2-13	2-16	3-4	5-2	-	8-6	7-5	10-6	7-1		
6. Fasson 1	13	15	1	4	0	0	1	10	0	0	0	94	117	- 23	2-8	8-15	6-11	4-8	2-5	-	7-7	8-4	NJ		
7. St-Paul-de-Varces 1	10	15	1	3	0	0	1	11	0	0	0	75	114	- 39	3-6	5-10	2-12	4-7	5-10	6-8	-	7-4	12-6		
8. Poisat 1	6	15	1	2	0	0	0	13	0	0	0	50	116	- 66	3-10	1-7	0-15	2-6	4-6	6-4	NJ	-	5-2		
9. Billieu 1	3	14	2	1	0	0	0	13	0	0	0	42	139	- 97	1-14	3-12	NJ	5-13	2-9	6-14	0-8	6-3	-		
Vérifications	336	69	3	66	0	0	3	66	0	0	0	845	845	0	Résultats des matches										

Championnat Senior à 8 et Entreprise, D3.

Championnat à 8 Senior à 8 et Entreprise Division 3 Classement Final 2023-2024		Pts	MATCHES										BUTS			VALLÉE GRESSE 2	Turcs de Grenoble 1	Grenoble Sports Entr. 1	CEA Grenoble 1	Goncelin 1	Villard-Bonnot Grés. 1	Villard-Bonnot Grés. 2	Bourg d'Oisans 1	ASPTT1 ST	Villeneuve 2
			J	NJ	G	dont		N	P	dont		Retr	p.	c.	diff.										
						GF	GP			PF	PP														
1.	VALLÉE DE LA GRESSE 2	42	16	0	14	0	0	0	2	0	0	0	124	38	+ 86	-	6-2	6-3	7-2	7-5	9-0	8-0	22-3	10-2	< FG
2.	Turcs de Grenoble 1	41	16	0	13	0	0	2	1	0	0	116	60	+ 56	5-3	-	8-8	5-2	9-2	5-5	7-2	9-4	8-1	< FG	
3.	Grenoble Sports Entreprise	37	16	0	12	0	0	1	3	0	0	101	57	+ 44	3-2	6-7	-	2-3	7-2	4-2	8-3	10-5	7-2	< FG	
4.	CEA Grenoble 1	24	16	0	8	0	0	0	8	0	0	75	68	+ 7	1-4	7-13	2-5	-	4-1	7-4	10-0	3-6	8-2	< FG	
5.	Goncelin 1	24	16	0	8	0	0	0	8	0	0	64	67	- 3	3-10	4-7	7-9	5-4	-	4-2	4-0	10-2	4-1	< FG	
6.	Villard-Bonnot Grésivaudan	15	16	0	4	0	0	3	9	0	0	52	72	- 20	2-6	2-9	1-10	6-2	0-3	-	8-0	3-3	10-3	< FG	
7.	Villard-Bonnot Grésivaudan	12	16	0	4	0	0	0	12	0	0	31	82	- 51	1-5	5-7	2-5	1-2	2-1	2-1	-	6-2	2-4	< FG	
8.	Bourg d'Oisans 1	11	16	0	3	0	0	2	11	0	0	54	102	- 48	4-6	2-4	4-7	3-10	0-3	2-3	6-0	-	3-1	< FG	
9.	ASPTT Grenoble 1 ST	5	16	0	1	0	0	2	13	0	0	39	110	- 71	2-13	1-11	1-7	4-8	3-6	3-3	4-5	5-5	-	< FG	
##	Villeneuve 2 (FG 10/10/2023)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	FG>	FG>	FG>	FG>	FG>	FG>	FG>	FG>	FG>	-	
Vérifications		345	72	0	67	0	0	5	67	0	0	0	656	656	0	Résultats des matches									

Coupe de l'Isère Futsal Senior à 8 et Entreprise

Classement par poules :

POULE A		Pts	MATCHES				BUTS			POULE B		Pts	MATCHES				BUTS		
Durée des matchs 1 x 25 mn			J	G	N	P	p.	c.	diff.	Durée des matchs 1 x 16 mn			J	G	N	P	p.	c.	diff.
1.	FONTAINE LES ÎLES	4	2	1	1	0	6	4	+ 2	1.	AIR LIQUIDE	7	3	2	1	0	5	2	+ 3
2.	JARRIE-CHAMP	3	2	1	0	1	7	3	+ 4	2.	TURCS DE GRENOBLE	5	3	1	2	0	2	1	+ 1
3.	GSE	1	2	0	1	1	3	9	- 6	3.	ST-GEORGES-DE-COMMIERS	4	3	1	1	1	5	4	+ 1
Vérifications		12	3	2	1	2	16	16	0	4.	TUNISIENS SMH	0	3	0	0	3	1	6	- 5
										Vérifications		24	6	4	2	4	13	13	0

1/2 finales

- Fontaine Les Îles 1 – Turcs de Grenoble 1 : 0 - 0 (0-0), 2 tirs au but à 3.
- Air Liquide 1 – Jarrie-Champ 1 : 0 - 3 (0-1).

Finale

- Turcs de Grenoble 1 – Jarrie-Champ 1 : 3 - 0 (2-0).

Classement des buteurs : 4 buts : Laurent DEBROSSE (Jarrie-Champ 1).

3 buts : Grégory DISDIER (Fontaine Les Îles 1) et Nabil MADOUÏ (Jarrie-Champ 1).

Coupe de l'Isère Senior à 8 et Entreprise.

COUPE DE L'ISÈRE FOOT À 8		1 ^{er} Match			2 ^{ème} Match			3 ^{ème} Match			4 ^{ème} Match			Total														
		Div. Gr.	Tour	Date	Lieu	Equipe adverse	Score	Tour	Date	Lieu	Equipe adverse	Score	Tour	Date	Lieu	Equipe adverse	Score	J	Pts	p. c.	diff.							
Air Liquide 1	D2 B	1	09/10	E	St-Martin d'Uriage 1	6 - 1	2	13/11	D	Poisat 1	5 - 4	4	11/12	D	Rachais 1	6 - 3	5	05/02	E	Rachais 2	4 - 1	4	12	21	9	+ 12		
ASPTT Grenoble 1 ST	D3 D	1	09/10	D	GSE1	3 - 8	2	13/11	E	Billeu 1	4 - 8	4	11/12	E	Jarrie-Champ 1	4 - 9	5	05/02	D	Fasson 1	6 - 7	4	0	17	32	- 15		
Billeu 1	D2 D	1	09/10	E	Jarrie-Champ 1	2 - 5	2	13/11	D	ASPTT Grenoble 1 ST	8 - 4	4	11/12	E	St-Georges-de-C.1	1 - 2	5	05/02	D	Vallée de la Gresse 2	0 - 8	4	3	11	19	- 8		
Bourg d'Oisans 1	D3 A	1	09/10	D	Goncelin 1	0 - 3	2	13/11	D	Vallée de la Gresse 1	7 - 6	4	11/12	E	Eybens 1	2 - 8	5	05/02	E	Villeneuve 1	1 - 4	4	3	10	21	- 11		
CEA Grenoble 1	D3 A	1	09/10	E	St-Paul-de-Varces 1	7 - 8	2	13/11	D	St-Georges-de-C.1	6 - 10	4	11/12	D	Vallée de la Gresse 1	4 - 10	5	05/02	E	Eybens 1	0 - 4	4	0	17	32	- 15		
Deux Rochers 1	D2 C	1	09/10	E	St-Martin d'Hères 1	7 - 0	2	13/11	D	Villard-Bonnnot G.2	3 - 0	4	11/12	E	Goncelin 1	12 - 5	5	05/02	D	Turcs de Grenoble 1	4 - 4	4	10	26	9	+ 17		
Eybens 1	D1 A	1	09/10	D	Tunisiens SMH 1	3 - 5	2	13/11	E	Villeneuve 1	3 - 10	4	11/12	D	Bourg d'Oisans 1	8 - 2	5	05/02	D	CEA Grenoble 1	4 - 0	4	6	18	17	+ 1		
Fasson 1	D2 D	1	09/10	E	St-Georges-de-C.1	4 - 5	2	13/11	D	Jarrie-Champ 1	5 - 4	4	11/12	D	Vallée de la Gresse 2	1 - 9	5	05/02	E	ASPTT Grenoble 1 ST	7 - 6	4	6	17	24	- 7		
Fontaine Les Îles 1	D2 C	1	09/10	E	Métropolitains 1	6 - 4	2	13/11	D	Métropolitains 1	3 - 2	4	11/12	D	Tunisiens SMH 1	6 - 9	5	05/02	E	Villard-Bonnnot G.1	5 - 0	4	9	20	15	+ 5		
Goncelin 1	D3 C	1	09/10	E	Bourg d'Oisans 1	3 - 0	2	13/11	E	Métropolitains 1	7 - 2	4	11/12	D	Deux Rochers 1	5 - 12	5	05/02	D	Villard-Bonnnot G.2	3 - 1	4	9	18	15	+ 3		
GSE 1	D3 B	1	09/10	E	ASPTT Grenoble 1 ST	8 - 3	2	13/11	D	Rachais 2	7 - 4	4	11/12	D	Villard-Bonnnot G.1	4 - 1	5	05/02	E	Poisat 1	9 - 4	4	12	28	12	+ 16		
Jarrie-Champ 1	D1 D	1	09/10	D	Billeu 1	5 - 2	2	13/11	E	Fasson 1	4 - 5	4	11/12	D	ASPTT Grenoble 1 ST	9 - 4	5	05/02	E	St-Georges-de-C.1	4 - 10	4	6	22	21	+ 1		
Métropolitains 1	D1 C	1	09/10	D	Fontaine Les Îles 1	4 - 6	2	13/11	D	Goncelin 1	2 - 7	4	11/12	E	Turcs de Grenoble 1	2 - 5	5	05/02	E	St-Martin d'Hères 1	6 - 5	4	3	14	23	- 9		
Poisat 1	D2 B	1	09/10	D	Villard-Bonnnot G.1	5 - 4	2	13/11	E	Air Liquide 1	4 - 5	3	04/12	E	Tunisiens SMH 1	3 - 6	5	05/02	D	GSE 1	4 - 9	4	3	16	24	- 8		
Rachais 1	D1 B	1	09/10	E	Rachais 2	4 - 3	2	13/11	E	Villard-Bonnnot G.1	12 - 1	4	11/12	E	Air Liquide 1	3 - 6	5	05/02	E	St-Martin d'Uriage 1	2 - 0	4	9	21	10	+ 11		
Rachais 2	D2 B	1	09/10	D	Rachais 1	3 - 4	2	13/11	E	GSE 1	4 - 7	4	11/12	D	St-Martin d'Uriage 1	9 - 2	5	05/02	D	Air Liquide 1	1 - 4	4	3	17	17	0		
St-Georges-de-Commiers 1	D1 D	1	09/10	D	Fasson 1	5 - 4	2	13/11	E	CEA Grenoble 1	10 - 6	4	11/12	D	Billeu 1	2 - 1	5	05/02	D	Jarrie-Champ 1	10 - 4	4	12	27	15	+ 12		
St-Martin d'Hères 1	D1 C	1	09/10	D	Deux Rochers 1	0 - 7	2	13/11	E	Fontaine Les Îles 1	2 - 3	4	11/12	E	Villard-Bonnnot G.2	8 - 1	5	05/02	D	Métropolitains 1	5 - 6	4	3	15	17	- 2		
St-Martin d'Uriage 1	D1 B	1	09/10	D	Air Liquide 1	1 - 6	3	27/11	E	Vallée de la Gresse 2	0 - 3	4	11/12	E	Rachais 2	2 - 9	5	05/02	D	Rachais 1	0 - 2	4	0	3	20	- 17		
St-Paul-de-Varces 1	D2 A	1	09/10	D	CEA Grenoble 1	8 - 7	2	13/11	E	Tunisiens SMH 1	5 - 8	4	11/12	D	Villeneuve 1	4 - 9	5	05/02	E	Vallée de la Gresse 1	6 - 4	4	6	23	28	- 5		
Tunisiens SMH 1	D1 A	1	09/10	E	Eybens 1	5 - 3	2	13/11	D	St-Paul-de-Varces 1	8 - 5	3	04/12	E	Poisat 1	6 - 3	4	11/12	E	Fontaine Les Îles 1	9 - 6	4	12	28	17	+ 11		
Turcs de Grenoble 1	D3 C	1	09/10	D	Villard-Bonnnot G.2	5 - 3	2	13/11	E	Vallée de la Gresse 2	5 - 5	4	11/12	D	Métropolitains 1	5 - 2	5	05/02	E	Deux Rochers 1	4 - 4	4	8	19	14	+ 5		
Vallée de la Gresse 1	D2 A	1	09/10	E	Villeneuve 1	4 - 6	2	13/11	E	Bourg d'Oisans 1	6 - 7	4	11/12	D	CEA Grenoble 1	10 - 4	5	05/02	D	St-Paul-de-Varces 1	4 - 6	4	3	24	23	+ 1		
Vallée de la Gresse 2	D3 D	2	13/11	D	Turcs de Grenoble 1	5 - 5	3	27/11	D	St-Martin d'Uriage 1	3 - 0	4	11/12	E	Fasson 1	9 - 1	5	05/02	E	Billeu 1	8 - 0	4	10	25	6	+ 19		
Villard-Bonnnot Grésivaudan 1	D3 B	1	09/10	E	Poisat 1	4 - 5	2	13/11	D	Rachais 1	1 - 12	4	11/12	E	GSE 1	1 - 4	5	05/02	D	Fontaine Les Îles 1	0 - 5	4	0	6	26	- 20		
Villard-Bonnnot Grésivaudan 2	D3 C	1	09/10	E	Turcs de Grenoble 1	3 - 5	2	13/11	E	Deux Rochers 1	0 - 3	4	11/12	D	St-Martin d'Hères 1	1 - 8	5	05/02	E	Goncelin 1	1 - 3	4	0	5	19	- 14		
Villeneuve 1	D1 A	1	09/10	D	Vallée de la Gresse 1	6 - 4	2	13/11	D	Eybens 1	10 - 3	4	11/12	E	St-Paul-de-Varces 1	9 - 4	5	05/02	D	Bourg d'Oisans 1	4 - 1	4	12	29	12	+ 17		
Villeneuve 2	D3 D				Forfait Général				Forfait Général					Forfait Général					Forfait Général			0	0	0	0	0		
Totaux		28 engagés				116 - 116				TS: Carrière / Sbirino	134 - 134					TS: Schimior / El Massoud	136 - 139						Abouhbar LAL O et Joseph SBAKTINO	111 - 108	54	84	497	497

111 - 108

COUPE ISÈRE SENIORS À 8 ET ENTREPRISE											Résultats				
Classement			Div	Pts	J	G	N	P	p.	c.	diff.	Match 1	Match 2	Match 3	Match 4
Équipes qualifiées pour les 1/4 de finale	1.	Villeneuve 1	D1	12	4	4	0	0	29	12	+ 17	6 - 4	10 - 3	9 - 4	4 - 1
	2.	GSE 1	D3	12	4	4	0	0	28	12	+ 16	8 - 3	7 - 4	4 - 1	9 - 4
	3.	Air Liquide 1	D2	12	4	4	0	0	21	9	+ 12	6 - 1	5 - 4	6 - 3	4 - 1
	4.	St-Georges-de-Commiers 1	D1	12	4	4	0	0	27	16	+ 11	5 - 4	10 - 6	2 - 1	10 - 5
	5.	Tunisiens SMH 1	D1	12	4	4	0	0	28	17	+ 11	5 - 3	8 - 5	6 - 3	9 - 6
	6.	Vallée de la Gresse 2	D3	10	4	3	1	0	25	6	+ 19	5 - 5	3 - 0	9 - 1	8 - 0
	7.	Deux Rochers 1	D2	10	4	3	1	0	26	9	+ 17	7 - 0	3 - 0	12 - 5	4 - 4
	8.	Rachais 1	D1	9	4	3	0	1	21	10	+ 11	4 - 3	12 - 1	3 - 6	2 - 0
Équipes éliminées (pas de coupe Repêchage car moins de 30 équipes engagées)	9.	Fontaine Les Îles 1	D2	9	4	3	0	1	20	15	+ 5	6 - 4	3 - 2	6 - 9	5 - 0
	10.	Turcs de Grenoble 1	D3	8	4	2	2	0	19	14	+ 5	5 - 3	5 - 5	5 - 2	4 - 4
	11.	Jarrie-Champ 1	D1	6	4	2	0	2	23	21	+ 2	5 - 2	4 - 5	9 - 4	5 - 10
	12.	Eybens 1	D1	6	4	2	0	2	18	17	+ 1	3 - 5	3 - 10	8 - 2	4 - 0
	13.	Goncelin 1	D3	6	4	2	0	2	17	19	- 2	2 - 4	7 - 2	5 - 12	3 - 1
	14.	St-Paul-de-Varces 1	D2	6	4	2	0	2	23	28	- 5	8 - 7	5 - 8	4 - 9	6 - 4
	15.	Bourg d'Oisans 1	D3	6	4	2	0	2	14	20	- 6	4 - 2	7 - 6	2 - 8	1 - 4
	16.	Fasson 1	D2	6	4	2	0	2	17	24	- 7	4 - 5	5 - 4	1 - 9	7 - 6
	17.	Vallée de la Gresse 1	D2	3	4	1	0	3	24	23	+ 1	4 - 6	6 - 7	10 - 4	4 - 6
	18.	Rachais 2	D2	3	4	1	0	3	17	17	0	3 - 4	4 - 7	9 - 2	1 - 4
	19.	St-Martin d'Hères 1	D1	3	4	1	0	3	15	17	- 2	0 - 7	2 - 3	8 - 1	5 - 6
	20.	Poisat 1	D2	3	4	1	0	3	16	24	- 8	5 - 4	4 - 5	3 - 6	4 - 9
	21.	Bilieu 1	D2	3	4	1	0	3	11	19	- 8	2 - 5	8 - 4	1 - 2	0 - 8
	22.	Métropolitains 1	D1	3	4	1	0	3	14	23	- 9	4 - 6	2 - 7	2 - 5	6 - 5
	23.	Villard-Bonnot Grésivaudan 2	D3	0	4	0	0	4	5	19	- 14	3 - 5	0 - 3	1 - 8	1 - 3
	24.	ASPTT Grenoble 1 ST	D3	0	4	0	0	4	17	32	- 15	3 - 8	4 - 8	4 - 9	6 - 7
	24.	CEA Grenoble 1	D3	0	4	0	0	4	17	32	- 15	7 - 8	6 - 10	4 - 10	0 - 4
	26.	St-Martin d'Uriage 1	D1	0	4	0	0	4	3	20	- 17	1 - 6	0 - 3	2 - 9	0 - 2
	27.	Villard-Bonnot Grésivaudan 1	D3	0	4	0	0	4	6	26	- 20	4 - 5	1 - 12	1 - 4	0 - 5
	28.	Villeneuve 2	D3	0	0	0	0	0	0	0	0		Forfait Général		
28 engagées	Vérifications			160	54	52	2	52	501	501	0	119 - 119	134 - 134	136 - 139	112 - 109

COUPE DE L'ISÈRE FOOT À 8				1/4 de finale				1/2 finales				FINALE			
Qualifiées pour les 1/4 de finale	Div.	Tour	Date	Lieu	Equipe adverse	Score	Tour	Date	Lieu	Equipe adverse	Score	Tour	Date	Equipe adverse	Score
Air Liquide 1	D2	1/4	14/03	E	Rachais 1	6 - 3	1/2	08/04	D	GSE 1	3 - 2	FINALE	24/05/2024	Vallée de la Gresse 2	5 - 2 (1 - 1)
Deux Rochers 1	D2	1/4	14/03	E	Tunisiens SMH 1	5 - 12									
GSE 1	D3	1/4	11/03	D	Villeneuve 1	3 - 0	1/2	08/04	E	Air Liquide 1	2 - 3				
Rachais 1	D1	1/4	14/03	D	Air Liquide 1	3 - 6									
					Tirs au but										
St-Georges-de-Commiers 1	D1	1/4	11/03	E	Vallée de la Gresse 2	2 - 2									
					Tirs au but	4 - 5									
Tunisiens SMH 1	D1	1/4	14/03	D	Deux rochers 1	12 - 5	1/2	08/04			3 - 5				
					Tirs au but										
Vallée de la Gresse 2	D3	1/4	11/03	D	St-Georges-de-C. 1	2 - 2	1/2	08/04	D	Tunisiens SMH 1	5 - 3	FINALE	24/05/2024	Air Liquide 1	2 - 5 (1 - 1)
					Tirs au but	5 - 4									
Villeneuve 1	D1	1/4	11/03	E	GSE 1	0 - 3									
					Forfait										

FINALE	
COUPE DE L'ISÈRE	
St-Georges-de-Commiers vendredi 24 mai 2024	
Vallée de la Gresse 2 (D3) : 2 (1)	
Air Liquide 1 (D2) : 5 (1)	
Arbitre : Ludovic LHUILLIER.	

COUPE DE L'ISÈRE	
FOOT SENIOR À 8 ET ENTREPRISE	
VAINQUEUR 2024	
AIR LIQUIDE 1	

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE À 11

152
équipes
engagées

Phase Régionale

Équipes	Poule	Nombre d'équipes	
		engagées	qualifiées pour les 1/16 ^{èmes} de finale
Auvergne - Rhône-Alpes (Laura)	206	6	1
Bourgogne - Franche-Comté		0	0
Bretagne	214	17	4
Corse	172	10	2
Hauts-de-France	216	4	1
Méditerranée	278	7	1
Normandie	180	15	3
Nouvelle-Aquitaine	631	24	5
Occitanie	235	10	2
Paris - Île-de-France	229	47	10
Pays de la Loire	243	12	3
TOTAL		152	32

Zone Auvergne - Rhône-Alpes		
Équipes	engagées	qualifiées 1/16 ^{èmes}
Auvergne	4	1
Rhône-Alpes	2	0

Phase Régionale - Poule M - Auvergne Rhône-Alpes

Air Liquide Sassenage (38)	Clermont Centesia Foot (63)	US Cheminots de Gerzat (63)
Clermont AS Médicale Plus (63)	Lyon Sport Métropole Communauté Urbaine (69)	Volvic Sources Football (63)

6 équipes engagées, 1 équipes qualifiée pour les 1/16^{èmes} de finale

Résultats Phase Régionale - Poule 206 - Auvergne Rhône-Alpes

Zone Auvergne-Rhône-Alpes, tour 1 (1/4 de finale régional)

Clermont Centesia Foot (63) - Clermont AS Médicale Plus (63)	: 0 - 3	30/09/2023
Air Liquide Sassenage (38) - Volvic Sources Football (63)	: 3 - 0	30/09/2023
US Cheminots de Gerzat (63) - Lyon Sport Métropole Communauté Urbaine (69)	: 2 - 0	30/09/2023

Zone Auvergne-Rhône-Alpes, tour 2 (1/2 finales régionales, 1/64^{èmes} de finale nationales)

Air Liquide Sassenage (38) - US Cheminots de Gerzat (63)	: 2 - 1	21/10/2023
Clermont AS Médicale Plus (63) - Exempt	:	

Zone Auvergne-Rhône-Alpes, tour 3 (finale régionale, 1/32^{èmes} de finale nationales)

Air Liquide Sassenage (38) - Clermont AS Médicale Plus (63)	: 0 - 1	04/11/2023
--	---------	------------

1/16^{èmes} de finale

Clermont AS Médicale Plus (63) - FC Bordeaux Deals (33)	: 1 - 2	27/01/2024
--	---------	------------

1/2 finales

Orvault AS CTE (44) - Municipaux Toulouse (31)	: 2 - 2 (TAB 6-5)	04/05/2024
FC Lecoq (P2M) Martillac (33) - FC Bordeaux Deals (33)	: 1 - 0	04/05/2024

FINALE Coupe Nationale Foot Entreprise

Stade de Gagné, chemin de Gagné, 44700 Orvault (44)

Orvault AS CTE (44) - FC Lecoq (P2M) Martillac (33) : 4 - 2 (1 - 2) 15/06/2023, 15h00

arbitre : *Félicien GAZON* assistant 1 : *Élodie COPPOLA* délégué principal : *Alain GILLES*
arbitre remplaçant : *Simon PRÉAUX* assistant 2 : *Amine BAH*

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE À 11 - VAINQUEUR 2024

ORVAULT AS CTE (44 - Loire-Atlantique)

La Commission Foot en Semaine et Entreprise vous souhaite d'excellentes vacances.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 25 JUIN 2024 à 15 h 00

Président : Jean Marc BOULORD

Présent : Jean Marc BOULORD

Excusés : Aline BLANC, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION – BON à SAVOIR

Considérant que le club X demande l'application de l'article 117/b des Règlements Généraux de la F.F.F.

- Considérant que le club quitté n'a pas d'équipe engagée en compétitions U20.
- Considérant que lors de la réunion du Conseil de Ligue en date du 02 juillet 2022, il a été décidé que les joueurs U19 et U20 qui appartiennent à un club n'ayant pas d'équipe U20 engagée en compétition et qui ne souhaitent pas évoluer en senior, sachant qu'il n'est pas possible informatiquement de déclarer une inactivité U20 sur Footclubs, tout comme il n'est pas possible de dissocier la catégorie U18 de la catégorie U19 lors de la déclaration d'inactivité, de dispenser du cachet mutation les joueurs U19 et U20 dont les clubs sont en inactivité en U19 et U20 (bien que non déclarée sur Footclubs car impossible techniquement) et à deux conditions :
 - que les joueurs concernés ne jouent pas en compétition seniors dans leur nouveau club.
 - qu'un mail officiel ait été envoyé au préalable sur la boîte mail de la Ligue pour déclarer l'inactivité en U20.

Article - 160 des R.G. de la F.F.F. - Nombre de joueurs "Mutation"

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories **U19 et supérieures**, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

b) Pour les pratiques à **effectif réduit des catégories U19 et supérieures**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

COURRIER

Le club de **St CASSIEN** a adressé un courriel au District ISERE Football le 20/06/2024 : "savoir si une U13F peut participer au championnat U11"

Seules les U12 F peuvent jouer en U11 G.

Site District ISERE Football :

- ⇒ onglet "pratiques"
 - foot animation
 - doc utiles
 - les règles du jeu de U6 à U13

TERRAINS SUSPENDUS

N°238 : Club : SASSENAGE – 504777 – U17 – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U17 – D2 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°239 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U15 – D1 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D1 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°259 : Club : VOREPPE – 509473 – U15 – D3 – POULE G (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D3 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°260 : Club : Gpt VEZERONCE-HUERT-U.S. DOLOMIEU – 564194 – U20 – D1 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°262 : Club : ST MARTIN D'HERES - n°530437 – SENIORS – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le 2^{ème} match concerné, par cette décision, sera le premier match de championnat de l'équipe SENIORS – D2 (saison 2023-2024) de la saison 2024-2025.

N°263 : Club : MISTRAL F.C. – 539465 – U15 – D3 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 25 JUIN 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°661

Président : Michel Vachetta

Présents : Michel Vachetta, Gérard Bouat, Dan Marchal, Annie Brault. Daniel Guillard.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2023/2024, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

Les présentes parutions sont données à titre indicatif et ne seront entérinées qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions aient été traitées. Ce règlement s'applique à tous les championnats du District de l'Isère.

U15

D1	D2	D3	
MONTEES LIGUE	MONTE EN D1	MONTE EN D2	MONTE EN D2
GP VHD U16 R2 St MARCELLIN U15 R2 GP Vézeronce- Huert-Dolomieu 2 (GP VHD conserve sa place en D1)	RACHAIS 2 CROLLES VALLEE DE LA GRESSE CHIRENS ST ANDRE LE GAZ VINAY ISLE D'ABEAU	GIERES 2 RACHAIS 3 SASSENAGE SEYSSINET 2 MANIVAL 2 N D MESSAGE LA SURE FARAMANS	LA COTE St ANDRE 2 CREYS-MORESTEL ISLES D'ABEAU 2 CREMIEU MOS3R 3 MONESTIER RO-CLAIX

LIGUE	D1	D2	
DESCENTE EN D1	DESCENTES EN D2	DESCENTES EN D3	
	USVO	FC2A	
	VALLEE DU GUIERS	PONT DE CLAIX	
		TULLINS	
		LA MURETTE 3	
		CHATTE	
		DEUX ROCHERS 2	
		GP CHABONS-OYEU 2	
		LCA FOOT 38	
		ESTRABLIN	

Courrier du Club du Gpt Chabons Oyeu :

Demande de ne pas évoluer pour la saison 2024/2025 en D1.

Cette équipe évoluera pour la saison 2024/2025 en D2.

Pour définir les meilleurs seconds, application de l'article ci-dessous :

En application de l'article 3 : Matches aller-retour.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes de poules différentes, le classement s'effectue comme suit :

1. Par le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs joués par l'équipe.
2. En cas de nouvelle égalité au quotient du nombre de buts inscrits par le nombre de matchs.
3. En cas de nouvelle égalité du plus faible quotient du nombre de buts encaissés par le nombre de match.

Termine meilleurs seconds :

Crolles : 25 points : 10 = quotient 2.5.

St André le Gaz 23 points : 10 = quotient 2.3.

Article 1 :

Moirans ; 19 points : 10 = quotient 1.9

Nivolas : 19 points : 10 = quotient 1.9

Article 2 :

Moirans : buts pour 28 : 10 = quotient 2.8

Nivolas : buts pour 28 : 10 = quotient 2.8

Article 3 :

Moirans : buts contre 20 : 10 = quotient 2

Nivolas : buts contre 21 : 10 = quotient 2.1

Moirans évoluera en D1 en lieu et place du Gpt Chabons Oyeu.

BUOSI. Bernard : 06 74 25 85 94

U17

Montées et descentes saison 2023/2024.

D1	D2	D3	
MONTE LIGUE	MONTE EN D1	MONTE EN D2	
MOS 3R 1	LCA FOOT 38	ST MARTIN D'HERES 2	
	SUD ISERE FC	CLAIX	
MOS 3R 2 (MOS 3R conserve sa place en D1)	TOUR ST CLAIR FC	ST MARTIN D'URIAGE	
	GP VEZERONCE HUERT DOLOMIEU	SURE	
		ENT ECBF- ETANGS	
		LCA FOOT 38 2	
		UNIFOOT	
		VALLEE DE L'HIEU	
		REVENTIN	
		ENT GONCELIN PAYS D'ALLEVARD	

LIGUE	D1	D2	
DESCENTE EN D1	DESCENTES EN D2	DESCENTES EN D3	
SEYSSINS 1	ECHIROLLES 2	SEYSSINET	
	MANIVAL 2	CROLLES	
	NIVOLAS V CS 1	ENT ST HIL TOUVET GRESIVAUDAN	
	FC 2A 1	DEUX ROCHERS	
		CHIRENS	
	SEYSSINS 2	NOTRE DAME DE MESSAGE	
		ST MAURICE EXIL	
		COTE ST ANDRE	
		DOMARIN	
		CESSIEU	
		VALLEE DU GUIERS	

Pour définir les meilleurs seconds, application de l'article 3 ci-dessous :

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes de poules différentes, le classement s'effectue comme suit :

1. Par le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs joués par l'équipe.
2. En cas de nouvelle égalité au quotient du nombre de buts inscrits par le nombre de matchs.
3. En cas de nouvelle égalité du plus faible quotient du nombre de buts encaissés par le nombre de match.

Article1 :

Ent Goncelin Pays d'Allevard 22 points : 10 = quotient 2,2

Bouvesse : 22 points :10 = quotient 2,2

Article 2 :

Ent Goncelin Pays d'Allevard : Buts pour 37 : 10 = **quotient 3,7**

Bouvesse : Buts pour 31 : 10 = quotient 3,1

Responsable DAN MARCHAL 0624792638

U20

Rectificatif des montées et descentes à l'issue de la saison 2023/2024.

Accession en ligue : Echirolles 2

Maintiens : Vallée de la Gresse1, Tour St Clair 1, Domarin 1, Rachais 1, Gpt Vézeronce-Huert-Dolomieu 1, Eybens 2, et FC 2A.

Descentes en D2 : St Marcellin 1, GP Artas-Charantonay-OND, La Côte St André, USVO Grenoble.

Accessions de D2 : MOS 3R 3, GP Balmes Isère- Lauzes 1, **Nivolas.**

SENIORS

Artas-Charantonay 2 ne peut pas monter en D3, présence de la une en D3.

9 MONTEES D4 EN D3

VILLENEUVE 2
ASIEG 2
ES MISTRAL
ST LATTIER
LIERS
ST GEOIRE EN VALDAINE
ESTRABLIN 2
VILLEFONTAINE 2
TURCS VERPILLIERE

17 DESCENTES D4 EN D5

PAYS ALLEVARD	ST ANDRE LE GAZ 3
VERSOUD 2	ASP BOURGOIN
USVO GRENOBLE 2	ISLE D'ABEAU 2
SASSENAGE 3	BEAUVOIR
LCA FOOT 38 2	CHEYSSIEU
VOREPPE 2	OND 2
ASCOL FOOT 38	RUY-MONTCEAU 2
VELANNE	EYZIN-ST SORLIN
TULLINS 2	

3 MONTEES R3

SEYSSINET 2
TOUR ST CLAIR 2
SEYSSINS

6 DESCENTES R3 EN D1

LA COTE ST ANDRE
ST ANDRE LE GAZ
CROLLES-BERNIN
VALLEE DE LA GRESSE
ESTRABLIN
ST MAURICE L'EXIL

6 DESCENTES D1 EN D2

ECHIROLLES 2
VALLEE DU GUIERS
VEZERONCE-HUERT
ASIEG
GIERES
USVO

VETERANS

La commission souhaite proposer aux vétérans une compétition à 11 que ce soit pour les équipes vétérans Grenoble ou les équipes vétérans Nord Isère. Les clubs intéressés peuvent se signaler auprès de la commission afin que celle-ci puisse travailler à la mise en œuvre de cette compétition à 11. Les responsables de la commission se tiennent à la disposition des clubs pour toutes les précisions souhaitées.

Pour information, cette compétition à 11 se disputera le vendredi soir, comme la pratique à 8 avec si besoin en cas d'accord entre deux clubs de disputer un match un autre jour de semaine.

De plus il est précisé que la pratique à 8 est naturellement maintenue.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT